

# La lettre du CNCEJ



## Le mot du Président

**«...notre force réside sur deux points essentiels, le dévouement des bénévoles qui œuvrent pour notre bien commun à tous les niveaux et la cohésion et la solidarité de nos compagnies ... »**

Qu'il me soit permis au nom de tout le conseil d'administration de présenter à toutes et à tous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année pour vous et vos proches, et ce malgré cette date tardive.

L'actualité en ce début d'année est bien chargée.

Parmi nos nombreux sujets, deux motifs de désagrément nous occupent en ce début d'année :

- d'une part, les relations conflictuelles avec la revue EXPERTS ou du moins avec la direction de la publication suite à des dérives dommageables pour notre image, constatées dans les deux dernières revues.
- d'autre part la dématérialisation et les recours formés par la CEACAP contre la convention signée avec la Chancellerie et l'arrêté technique relatif à l'utilisation et au déploiement du système de dématérialisation de l'expertise,

Comme vous le savez probablement, un recours a été déposé par cette compagnie et quelques personnes physiques contre la convention CNCEJ-CHANCELLERIE et contre l'arrêté du 14 juin 2017 publié au J.O. du 18 juin.

Ce recours n'ayant aucun caractère suspensif, les formations à la dématérialisation se poursuivent ainsi que l'utilisation de la plateforme OPALEXE par ceux d'entre nous qui l'utilisent et ceux qui s'apprentent à le faire.

Le déploiement se poursuit, encouragé notamment par la demande des utilisateurs, nonobstant la procédure actuellement pendante devant le Conseil d'Etat, dans laquelle la Chancellerie et le CNCEJ sont parties.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la procédure.

Vous trouverez en pages intérieures un point sur nos relations avec la Revue EXPERTS ainsi qu'un historique du processus de dématérialisation.

Différentes commissions dont le comité de réflexion et de déontologie sont mobilisées sur ces sujets et toutes continuent de travailler avec dévouement et passion sur les autres thèmes en cours.

Patrick BERNARD et son équipe mettent au point les derniers détails de l'organisation de notre prochain colloque national décentralisé qui aura lieu le **19 octobre 2018** au palais des congrès d'ANTIBES-JUAN-LES-PINS et qui aura pour thème : « **Pinsécurité de l'expert : risques et prévention** » ; il sera clôturé par une soirée de gala et pour ceux qui le souhaitent, une journée de visites organisées le samedi.

Une équipe sur place (06) autour de Constant VIANO peaufine l'organisation matérielle qui sera de grande qualité.

Vous recevrez en temps utiles toutes informations mais vous êtes invités dès aujourd'hui à réserver cette date sur vos agendas !

Inutile de vous rappeler notre **colloque annuel CNB-CNCEJ** qui se tiendra le **16 mars à la Maison de la chimie** et pour lequel Jean-François JACOB œuvre sans relâche et vous informe efficacement.

Le projet EUROPE avance et la commission de Patrice GARDEL aura le plaisir de recevoir nos correspondants allemands le 14 février afin de concrétiser les premières décisions.

Le projet MANHATTAN arrive à son terme et sera bientôt opérationnel tandis que la refonte de notre site est mise en chantier par Yves LEON au

sein de la commission informatique et dématérialisation.

Pierre MALICET accompagne avec Patrice BRINDEAU le déploiement en cours d'OPALEXE qui s'intensifie au plan national.

Nous nous efforçons de maintenir des relations étroites avec la Chancellerie et des RDV de travail avec les directeurs de services sont d'ores et déjà pris afin d'avancer sur les sujets évoqués avec Madame la garde des sceaux.

La commission juridique participe à la réflexion sur les sujets qui nous sont présentés et les avis qui nous sont demandés par la Chancellerie tant sur les récents chantiers de la justice que sur des réformes envisagées.

La commission formation avance sur la rédaction des modules et espère avec les autres commissions qui ont participé à l'élaboration du livret d'accueil des jeunes experts que celui-ci a pu être distribué dès cette année dans vos cours respectives lors des cérémonies de prestation de serment par exemple, et qu'il vous aura donné satisfaction.

Je ne saurais que vous rappeler que notre force réside sur deux points essentiels, le dévouement des bénévoles qui œuvrent pour notre bien commun à tous les niveaux et la cohésion et la solidarité de nos compagnies qui tout en conservant leur personnalité propre reposent sur un socle commun de culture, de principes et d'organisation.

Les nombreuses invitations à vos manifestations, assemblées, colloques... et les marques d'amitié sont un témoignage de cette cohésion et honorent les membres de notre bureau et son président et même au-delà, les touchent personnellement.

## SOMMAIRE

Mot du président	1
Relations avec la Revue Expert	2
OPALEXE	3
Manifestations	4
Les échos du Parlement	4

**Plus d'infos sur [cncej.org](http://cncej.org)**

## Point sur nos relations avec La Revue EXPERTS

**L**e CNCEJ a été mis en cause par la Revue dans un éditorial de l'ancien rédacteur en chef dans le numéro 135, éditorial qui relayait un billet d'humeur de la rédactrice en chef dans le numéro 134.

Ces péripéties regrettables conduisent le CNCEJ à préciser les points suivants :

### **D'abord, quels sont les événements visés par la rédactrice de la Revue ?**

Le 20 septembre dernier le CNCEJ a accueilli la nouvelle rédactrice de la Revue à son assemblée générale, répondant ainsi à sa demande. Celle-ci a présenté ses projets et a souhaité que le CNCEJ et les compagnies membres l'appuient dans sa recherche de nouveaux abonnés parmi leurs adhérents.

Un accueil favorable a été réservé à cette sollicitation pour autant que des relations équilibrées soient mises en place entre le CNCEJ et la Revue, permettant, au cas où celle-ci publierait des positions critiques sur les décisions importantes du Conseil national, que celui-ci puisse y répondre dans le même numéro, souhaite exprimé par le passé mais sans succès par le CNCEJ.

Le 5 octobre, soit très peu de temps après cette assemblée, le CNCEJ a appris, de façon tout à fait fortuite et sans en avoir été aucunement informé, que le numéro 134 allait comporter une lettre d'une compagnie d'experts mettant en cause les accords conclus avec la Chancellerie relatifs à la dématérialisation de l'expertise civile, accords qui sont le

fruit de travaux menés depuis plusieurs années, et qui ont été présentés, expliqués et débattus à maintes reprises devant le Conseil d'administration et l'Assemblée générale du Conseil national.

Aucune possibilité de réponse n'avait donc été donnée par la Revue au CNCEJ.

Le CNCEJ a alors fait valoir au directeur de la publication ce manque manifeste de cohérence par rapport aux réflexions communes entreprises récemment avec la Revue, suite à l'intervention de la rédactrice en chef lors de l'assemblée précitée. Le Directeur de la publication a alors décidé ne pas publier l'article en question dans le numéro 134, décision qui lui a ensuite été vertement reprochée par la Rédactrice dans son billet d'humeur.

Les dissonances pouvant exister entre la direction de la publication de la Revue et sa rédaction ne nous semblent toutefois pas autoriser celle-ci à mettre en cause, sans fondement, le CNCEJ comme cela a été fait dans le texte précité.

Nous ne nous étendrons pas sur l'éditorial de l'ancien rédacteur en chef qui revient sur des événements dont certains remontent à plus de dix ans et qui n'intéressent sans doute plus grand monde même si la présentation qui en est faite est particulièrement contestable.

Nous déplorons simplement le manque de mesure des termes employés.

Les actions du CNCEJ, association reconnue d'utilité publique à laquelle adhèrent 80 compagnies re-

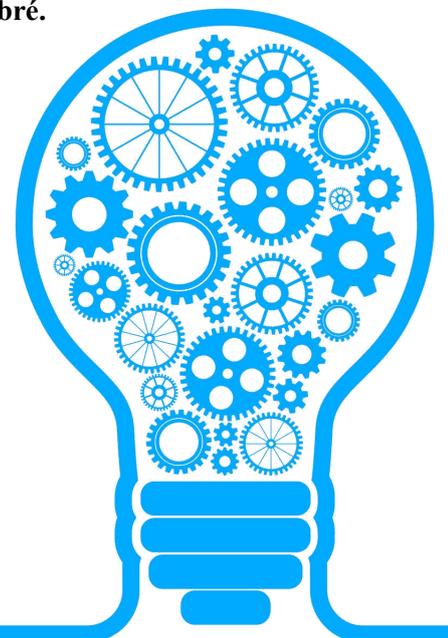
groupant plus de 11000 experts, n'ont d'autre objet que la qualité de l'expertise de justice et la représentation des experts auprès des pouvoirs publics.

Ces actions résultent de processus de décisions collectives auxquelles contribuent de très nombreux bénévoles qui ne comptent pas leurs efforts, dans l'intérêt de la communauté expertale.

Cela n'empêche évidemment pas que des critiques soient formulées, l'unanimité étant rarement possible dans une collectivité, et les opinions isolées, ou minoritaires devant pouvoir être exprimées.

Cependant, le CNCEJ est attaché à ce que l'expression de ce type d'opinion dans la Revue Experts, qui est la seule revue existante sur l'expertise et que cette situation oblige, ne dénature pas les actions du Conseil, et qu'il puisse choisir d'y répondre, sans délai, s'il l'estime nécessaire.

**La Revue est en droit de choisir une orientation polémique, elle peut aussi privilégier le débat équilibré.**



# Focus sur OPALEXE

Les échanges de pièces, notes et documents dans les expertises civiles sont passés par plusieurs étapes au fil des ans. Par courrier -recommandé ou non- depuis l'origine des temps, ils se sont, ces dernières années, appuyés sur les progrès d'internet et des messageries électroniques pour améliorer la rapidité de la diffusion, économiser des frais de papier, d'encre et de timbres postaux et pour, dans une certaine mesure, circulariser les échanges en améliorant ainsi le respect du principe de la contradiction (cf. article 1367 du Code civil).

Aux termes de la loi de 2004 sur les communications électroniques, reprise in extenso dans l'article 748-6 du Code de procédure civile, la communication électronique doit répondre à cinq critères : assurer l'identification de l'émetteur et du destinataire, l'intégrité des documents, la sécurité et la confidentialité de l'échange, la conservation des transmissions opérées et l'établissement certain des dates d'envoi et de réception.

La dématérialisation au moyen de la plateforme OPALEXE répond parfaitement à ces critères et entre dans le cadre du chantier «numérisation» de Madame la Garde des sceaux.

Il convient de garder à l'esprit que l'objectif des pouvoirs publics est de préserver l'intérêt du justiciable.

## HISTORIQUE SUCCINCT :

**Les premiers échanges entre la Chancellerie et la FNCEJ relatifs à la dématérialisation de l'expertise sont intervenus en 1999 dans l'objectif de répondre au besoin de modernisation des procédures.**

Le 8 décembre 2010, une première convention est signée entre Dominique LENCOU Président du CNCEJ et le Secrétaire général de la Chancellerie, Monsieur REBEILLE-

BORGELLA ; son objectif était de mettre en place dans le ressort de la Cour d'appel de Bordeaux la préfiguration de la dématérialisation de l'expertise et d'en préparer la généralisation et le déploiement national ultérieur.

Les assemblées générales du CNCEJ ont fait régulièrement le point des travaux en cours et de l'avancement du projet.

En 2011, une première expérimentation a été menée à BORDEAUX ; la version 1 d'OPALEXE est apparue opérationnelle et répondre aux besoins d'échanges et de sécurité.

L'expérimentation a été ensuite étendue à GRENOBLE, puis DOUAI, VERSAILLES et AIX EN PROVENCE. Un nombre conséquent d'expertises a permis de dégager les conclusions suivantes :

- L'outil est fonctionnellement satisfaisant,
- Il répond aux besoins d'échanges de documents entre les différents acteurs de la procédure,
- Son utilisation nécessite des aménagements, particulièrement dans le cas d'expertises mettant en jeu de nombreuses parties.

En 2013 un comité de pilotage est créé sous la direction de David ZNATY qui œuvre en collaboration étroite avec la Chancellerie et le Conseil national des barreaux ; ce comité, sous la direction actuelle de Pierre MALICET, continue à se réunir de façon régulière.

Une version 2 de l'outil (amélioration de l'ergonomie de la V1) produite par CERTEUROPE sur les bases fonctionnelles déjà éprouvées, a vu le jour en avril 2015. Cette version 2 a été déployée dans un premier temps sur les sites de tests.

**Début 2017, la Chancellerie a décidé d'un déploiement national** et le 18 avril 2017, a été signée

la convention entre la Chancellerie et le CNCEJ par Robert GIRAUD (et co-signée par Didier FAURY) et Monsieur VERCLYTE, secrétaire général de la Chancellerie.

La décision de choisir CERTEUROPE comme partenaire et de lui confier la mise en œuvre de la plateforme sans contrepartie financière a été la suite naturelle des travaux initiés de longue date ; l'expérience et la satisfaction apportées par cette société et l'identité des moyens de sécurité constituaient des avantages évidents.

Pour la seule année 2017, OPALEXE V2 comptabilisait :

- 547 experts inscrits (1240 experts inscrits depuis l'origine)
- 2 302 avocats
- 73 personnels de justice
- 2 707 expertises ouvertes (3750 depuis l'origine)
- 74 617 documents déposés (plus de 100.000 depuis l'origine)

Les retours des utilisateurs démontrent que ceux qui ont choisi d'y recourir y ont vu les avantages annoncés, soit :

- La facilité des échanges
- La sécurité qu'apporte le respect du principe de contradiction,
- La réduction des coûts au profit de l'intérêt du justiciable (envois recommandés, éditions papier, photocopies, etc...) *(suite page 4)*



## LES ECHOS DU PARLEMENT



**A** la mi-janvier, les rapports des cinq chantiers de la Justice ont été remis à la Garde des Sceaux.

La principale inquiétude des parlementaires réside dans l'implantation des tribunaux sur le territoire, voire la reconfiguration en réseau des cours d'appel à l'échelle des grandes régions, « sauf cas exceptionnel ». Plusieurs questions écrites des députés et des sénateurs ont été publiées au Journal Officiel à ce sujet. Le maillage devrait donc évoluer. Lors des questions d'actualité du 30 janvier dernier, à l'Assemblée nationale, Nicole BELLOUBET a annoncé que des tribunaux judiciaires de proximité « qui resteraient implantés partout, geraient le contentieux du quotidien, comme les affaires familiales ou celles touchant les baux d'habitation, ainsi que le contentieux pénal simple ». Ces instances seront à distinguer des tribunaux judiciaires qui seront, eux, adaptés à l'échelon des départements.

Après la hausse du budget de la Justice pour 2018 de 3,9 % par rapport à 2017, soit 7 milliards d'euros, la ministre présentera au printemps prochain, une loi pénale et la loi de programmation quinquennale de la justice. Parmi les pistes de réflexion : la simplification de la procédure pénale, l'efficacité de la peine, dans le but de favoriser les peines alternatives à la détention provisoire pour lutter, entre autres, contre la surpopulation carcérale... La transformation numérique aura pour objectif de constituer des « dossiers numériques uniques » en matière pénale comme civile.

*(suite de la page 3)*

L'organisation mise en place par le Conseil national pour le déploiement repose sur la désignation de référents régionaux DEMATERIALISATION qui font le lien avec le référent national (Patrice BRINDEAU) et les experts et qui assurent la formation des avocats formateurs et des personnels de justice.

A la demande de la Chancellerie et en la présence de son représentant, une réunion trimestrielle de l'ensemble des référents régionaux permet de faire le point sur l'état du déploiement et les éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain .

Les modalités d'accès à OPALEXE des experts non membres de compagnies, prévues depuis plusieurs années, sont en cours de finalisation.

Depuis le début des travaux, le CNCEJ n'a fait que répondre aux questions et besoins de la Chancellerie, dans l'intérêt général, et a permis la mise en place concertée d'un système performant grâce au dévouement et au travail de nombreux membres bénévoles dans la plus grande transparence et à la plus grande satisfaction des pouvoirs publics.

## MANIFESTATIONS

### COLLOQUE NATIONAL À ANTIBES,

Le Conseil national organise, le 19 octobre 2018 à Antibes, au Palais des Congrès, un colloque national sur le thème : « **L'insécurité de l'expert** ».

Il sera ouvert par des personnalités régionales et par les hautes autorités de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et se déroulera sous l'animation d'un haut magistrat de la Cour de cassation, bien connu de nombreux experts, pour la pertinence et la clarté de ses interventions.

Trois tables rondes, tenues chacune sous l'autorité de l'animateur et avec le concours de quatre débatteurs, seront consacrées à :

- **L'insécurité de l'expert préalable-ment à sa désignation,** durée une heure, deux magistrats et deux experts,
- **L'insécurité de l'expert lors du déroulement de l'expertise,** durée une heure et vingt minutes, un magistrat, un avocat, deux experts,
- **L'insécurité de l'expert après le dépôt du rapport, durée une heure,** durée une heure, deux magistrats, un avocat et un expert.

Il sera laissé de trente à quarante minutes aux échanges avec la salle après chaque table ronde.

La synthèse sera opérée par une professeure de droit, réputée.

À ce jour, l'animateur, onze des douze débatteurs et la professeure de droit ont délivré leur accord, soit : l'avocat général

près la Cour de cassation, 1 conseiller près la Cour de cassation, 1 magistrat administratif, 2 magistrats judiciaires, 2 avocats, 3 experts agréés par la Cour de cassation, 1 expert près la Cour administrative de Marseille, 1 expert près la Cour d'appel, 1 professeure de droit.

Le soir, après cette journée de débats autour d'un thème qui devient chaque jour plus d'actualité, beaucoup se retrouveront pour un dîner de gala avec animation. Les accompagnants ne sont pas oubliés, un programme spécifique est en cours d'élaboration à leur intention.

Le lendemain, samedi, pour perpétuer une tradition des congrès quadriennaux, nous visiterons ensemble cette très belle ville d'Antibes et son environnement proche, souvent baignés d'un franc soleil à cette époque.

Des informations plus détaillées – inscription, programme, hôtellerie, restauration, transport, etc. - vous seront communiquées sous quelques semaines, mais n'attendez pas le dernier moment, vous pouvez déjà vous préinscrire auprès du secrétariat.

### COLLOQUE CNB/CNCEJ,

Vous n'êtes pas encore inscrit ? Dépêchez-vous, le 16 mars 2018, à la Maison de la Chimie à Paris, ouverture des portes à 13 h 30, on colloquera encore à guichets fermés.